

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	46
Présents :	31	- dont POUR :	46
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	9		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme AUDIBERT Danielle
M. BATOUX Philippe
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSE Patrick
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme MILESI Véronique
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PALACIO Céline

M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme PAIGNON Laurence
Mme PIERI Julia
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-186

FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025
Mise à jour des Autorisations de Programme et
Crédits de Paiement

- Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales* ;
- Vu l'*instruction comptable M49* ;
- Vu l'*arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020* ;
- Vu les *délibérations n°2025-72 du 3 avril 2025 portant approbation des autorisations de programme et crédits de paiement 2025* ;
- Vu l'*avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025* ;
- Vu l'*avis de la commission des finances en date du 24 novembre 2025*.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements, en rendant plus aisés le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits – RAR et aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, l'autorisation de programme donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

1- Construction de la STEP intercommunale des Taillades-Cavaillon.

La commune de Cavaillon dispose de la station d'épuration des Iscles, dont les capacités résiduelles de raccordement sont désormais très limitées. Parallèlement, la commune des Taillades était équipée d'une station d'épuration ayant atteint sa capacité maximale de traitement et présentant, de surcroît, plusieurs dysfonctionnements de fonctionnement.

LMV a donc décidé, en 2022, de réaliser une nouvelle station d'épuration intercommunale pour l'épuration des nouvelles constructions d'habitation de la commune des Taillades et pour le développement des quartiers Est de Cavaillon pour lesquels de nouvelles extensions de réseaux ont été lancées en 2025 pour un montant de 2,8 M€ HT.

La station d'épuration a été financée avec le concours de l'Agence de l'Eau (984 491 €), de la Région Sud (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (500 000 €). De nouvelles demandes d'aides ont été formulées auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DETR 2025) pour les extensions de réseaux.

Compte tenu de l'exécution des travaux au cours de l'année et du rythme de facturation des entreprises, il convient d'actualiser les crédits de paiement 2025 et 2026, comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
STEP CAVAILLON / LES TAILLADES	123 098,25 €	1 535 937,37 €	1 494 394,03 €	2 216 658,77 €	1 640 644,53 €	7 010 732,95 €

2- Construction de la STEP intercommunale de Gordes-Cabrières d'Avignon

La station d'épuration de Cabrières d'Avignon et du quartier des Imberts de Gordes n'avait plus les capacités résiduelles permettant d'accepter les charges actuelles et futures liées à l'urbanisation des deux communes. Elle présentait de nombreux dysfonctionnements.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

LMV a donc décidé, en 2021, la construction d'une nouvelle station intercommunale d'une capacité de 3 000 équivalents-habitants, regroupant les communes de Cabrières d'Avignon, Gordes et les Beaumettes.

Cette opération a été financée avec le concours de l'Etat (DSIL de 384 000 €), de la Région SUD (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (600 000 €). Néanmoins, avant de clôturer cette autorisation de programme, il convient de la prolonger et d'inscrire, en 2026, les crédits de paiement non consommés en 2025, afin de payer les dernières factures de travaux.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
STEP GORDES / CABRIERES	9 774,76 €	32 334,48 €	2 531 973,15 €	1 902 871,00 €	200 000 €	92 397,37	4 769 332,76 €

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VOTE** la mise à jour des deux autorisations de programme décrites ci-dessus ;
- **VOTE** l'actualisation des crédits de paiement 2025 et 2026 du budget annexe assainissement collectif, conformément aux deux tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS

Le Président,
Gérard DAUDET



